

Le 12 décembre 2014

[Traduction]

Investir NB

M. Fitch : Comme il a été mentionné plus tôt pendant les déclarations, le premier ministre a offert hier de belles paroles, mais peu de détails concernant le changement de nom d'Investir NB et du ministère du Développement économique. Le rapport annuel d'Investir NB fait état de véritables résultats concrets et de véritables actions concrètes qui ont mené à la signature de plus de 48 nouvelles ententes et à la création de plus de 1 000 emplois au Nouveau-Brunswick au cours des 12 derniers mois et de plus de 3 000 emplois pendant son mandat. Investir NB est doté d'un conseil de représentants du secteur privé qui est axé sur les résultats. Ce que le premier ministre cherche à rebaptiser et à renommer dans la province ressemble à s'y méprendre à une corporation de la Couronne.

Quant aux détails et à certains éléments qui ont mené le premier ministre à s'orienter dans cette voie alors que la société a connu un grand succès, je me demande : A-t-il parlé aux membres du conseil? A-t-il parlé au président du conseil, Denis Losier, qui est un ancien ministre libéral? Quel genre de discussion a-t-il eue avec ce dernier?

[Original]

L'hon. M. Gallant : J'apprécie les commentaires et la question du chef de l'opposition. En effet, j'ai rencontré des représentants du conseil d'administration d'Investir NB au cours des derniers mois pour savoir ce qui se passait au sein de cette corporation de la Couronne.

[Traduction]

Je dois dire que les observations m'ont beaucoup plu, car le chef de l'opposition, comme je l'ai déjà dit, a de nouveau montré qu'il comprenait la différence entre le fait de créer des emplois par le truchement d'un mécanisme et d'enregistrer un gain net d'emplois pour l'économie. À titre de chef de l'opposition, il se vante toujours du fait qu'Investir NB a créé 1 000 emplois au cours de la dernière année et 3 000 emplois pendant son mandat ; or, le gouvernement a connu une perte nette d'emplois.

Le chef de l'opposition dira-t-il alors à tout le monde... Au cours des derniers jours, nous avons remarqué qu'il prétendait ne pas comprendre la différence. Dira-t-il maintenant aux gens qu'il comprend la différence quand il fait valoir qu'Investir NB a créé des emplois, alors que le gouvernement précédent a connu une perte nette d'emplois? Admettra-t-il qu'il comprend maintenant la différence?



M. Fitch : La semaine dernière, pendant la première période des questions à la Chambre, le premier ministre a appris une leçon en se rendant compte que, lorsqu'il parle de 5 000 emplois, il ne veut pas dire 5 000 emplois. Quand il siégeait du côté de l'opposition, il connaissait la différence entre le nombre net d'emplois et le nombre d'emplois créés ; pourtant, il s'auréole de vertu et essaie de nous accuser d'avoir perdu des emplois, alors qu'en fait nous avons toujours créé des emplois. Deux ensembles différents de règles s'appliquent quand le premier ministre répond aux questions. Voici de nouveau ma question pour le premier ministre : A-t-il parlé directement au président du conseil d'Investir NB avant d'apporter les changements en question?

[Original]

L'hon. M. Gallant : Je vais répondre de nouveau à la question : La réponse est oui. Je veux vous rappeler que le chef de l'opposition vient encore une fois de démontrer dans ses commentaires qu'il comprend la différence entre créer des emplois avec un mécanisme ou avec un projet et avoir un gain net ou une perte nette d'emplois au sein de l'économie de la province.

[Traduction]

Je dois demander au chef de l'opposition de nous expliquer pourquoi les parlementaires du côté de l'opposition ont consacré tant de temps, pendant la période des questions et les déclarations de députés, à dire que nous ne comprenons pas la différence, contrairement à lui, et à semer la confusion. Nous avons dit que nous avons un plan pour créer des emplois. Les mesures que nous appuierons et prendrons permettront de créer des emplois, et nous travaillerons d'arrache-pied pour que notre économie enregistre un gain net d'emplois.

Toutefois, le chef de l'opposition essaie de dire qu'il n'y a aucune différence entre les deux expressions. Il le répète : Les 1 000 emplois qu'Investir NB a créés... Or, l'ancien gouvernement a perdu des emplois, ce qui équivaut à une perte nette d'emplois. Le chef de l'opposition dira-t-il qu'il comprend la différence entre la création ou la perte d'emplois résultant de l'économie et la création d'emplois par le truchement de mécanismes?

M. Fitch : Le premier ministre a convenu qu'Investir NB était un organisme prospère qui a contribué à la création d'emplois dans la province.

Nous voulons démontrer que, lorsque le premier ministre dit quelque chose, la réalité sur le terrain est parfois tout autre. Quand il dit vouloir procéder autrement, nous observons une tendance, une tendance très inquiétante, qui a cours au Nouveau-Brunswick. Il s'agit du vieux style de politique. Nous avons observé la situation relativement au réseau Vitalité et au manque de consultation avec son conseil, ce qui devrait être clarifié dans le cas d'Investir NB. Des gens extrêmement intelligents du secteur privé ont aidé Investir NB à créer des emplois au Nouveau-Brunswick.



Le premier ministre convient-il qu'une partie de sa réorganisation vise simplement un certain nombre de personnes au sein de l'organisation...

Le président : Le temps est écoulé.

L'hon. M. Gallant : À mon avis, nous avons très clairement indiqué au cours des dernières semaines que nous n'accepterions pas le statu quo. C'est le statu quo qui a entraîné, sous le gouvernement précédent, une stagnation de l'économie et une croissance quasi nulle du PIB. Le statu quo a entraîné d'importants déficits. Le statu quo a entraîné un taux de chômage élevé. Le statu quo a mené le premier gouvernement en 40 ans à ne pas obtenir de gain net d'emplois pendant la durée de son mandat.

[Original]

J'ai très clairement dit que le statu quo ne sera pas accepté par notre gouvernement.

[Traduction]

Nous ferons en sorte d'avoir l'agence de développement économique la plus proactive que nous ayons connue dans la province. Nous y associerons un grand nombre de ministères. Ce sera différent, mais nous tirerons de bonnes leçons du passé.

Nous l'avons déjà dit. Investir NB a pris quelques bonnes mesures, tout comme Entreprises Nouveau-Brunswick. Cependant, nous estimons que certaines choses doivent être améliorées et nous les améliorerons.

Je demande encore une fois au chef de l'opposition de préciser et de nous confirmer que nous n'aurons pas à parler de la différence entre la création de 5 000 emplois par le truchement de mécanismes et un gain net d'emplois, étant donné qu'il a clairement démontré aujourd'hui qu'il connaissait la différence.

M. Fitch : Le premier ministre veut continuer à poser des questions. S'il veut refaire les élections et nous laisser gouverner de nouveau la province, nous serons ravis de le faire.

Encore une fois, quand le premier ministre siégeait de ce côté-ci, il se servait du nombre net d'emplois pour attaquer le gouvernement. Maintenant qu'il est au pouvoir, il cherche plutôt à parler du nombre d'emplois créés. Il vient d'admettre à la Chambre qu'Investir NB était un organisme couronné de succès, qui a créé l'année dernière plus de 1 000 emplois, et ce, je tiens à le souligner, à un salaire supérieur au salaire moyen au Nouveau-Brunswick et au revenu moyen des gens de la province. L'organisme a obtenu beaucoup de succès, à l'instar du réseau Vitalité qui a accompli un excellent travail sur le plan de la gestion des soins de santé au Nouveau-Brunswick. Pourtant, les gens du gouvernement ont ciblé le directeur général de Vitalité et, maintenant, le directeur général d'Investir NB. La politique à l'ancienne que le



premier ministre a remise au goût du jour ramène la province des années et des années en arrière.

Le premier ministre reconnaîtra-t-il que cet effort de changement d'image ne vise qu'à éliminer un organisme que nous avons créé et à en congédier le directeur général?

Le président : Le temps est écoulé.

L'hon. M. Gallant : Je pense qu'il est important que nous discussions de nouveau de la question. Je referai valoir mes arguments. Nous n'accepterons pas le statu quo. Investir NB a-t-elle pris de bonnes mesures? Oui. Je ne comprends pas pourquoi le chef de l'opposition n'accepte pas le fait que nous disions qu'il y a eu de bonnes mesures. Parallèlement, nous disons aussi que certaines choses doivent être améliorées.

Par exemple, pourquoi Investir NB a-t-elle fait toutes ses annonces au sujet de ses investissements quelques jours avant les élections? Il est clair que, par cette action, Investir NB entretenait des liens trop étroits avec l'organe politique du gouvernement. Nous tâcherons de corriger cela. Nous ferons en sorte de privilégier les secteurs à forte croissance.

[Original]

Nous voulons nous assurer que notre gouvernement travaille à créer de l'emploi et à développer notre économie.

[Traduction]

Des différences ressortiront. Encore une fois, je demande au chef de l'opposition — et je pose la question, car il a abordé le sujet environ 27 fois — s'il admettra connaître la différence entre le fait de recourir à un mécanisme ou à un projet, à une mesure dont la mise en oeuvre permet de créer des emplois... Or, il y a une différence sur le plan de l'économie entre un gain net et une perte nette d'emplois. Reconnaîtra-t-il qu'il le sait?

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

Réforme législative

M. Holder : De ce côté-ci de la Chambre, nous avons dit clairement que nous convenions de la nécessité de moderniser les règles et procédures de la Chambre. Cela dit, comme il a été mentionné à maintes reprises, un comité a été nommé jeudi dernier et celui-ci était censé accepter vendredi certaines des modifications de procédure les plus importantes qu'ait connues la Chambre en une génération. Pour la première fois, nous avons l'occasion de revoir ces procédures.



Étant donné que je ne peux pas poser ma question au leader parlementaire du gouvernement, je vais m'adresser au leader parlementaire adjoint du gouvernement. Combien de temps avant nous le Cabinet du premier ministre l'a-t-il informé des modifications proposées?

L'hon. M. Fraser : Je veux remercier le député d'en face de la question. J'ai l'honneur de pouvoir prendre la parole aujourd'hui pour répondre à ma première question pendant la période des questions.

Je veux assurer au député d'en face que nous avons clairement pris l'engagement de rendre l'Assemblée législative plus efficace et moderne. L'engagement faisait partie de notre plateforme. Nous en avons parlé publiquement. Nous avons tenu des rencontres avec l'opposition. Nous nous sommes réunis en comité avec l'opposition et nous avons l'intention de procéder selon les règles de la Chambre en vigueur aujourd'hui. Merci.

M. Holder : Savez-vous quoi? Je n'ai pas connaissance d'une autre réunion, mis à part celle que nous avons eue la semaine dernière. Soit le leader parlementaire adjoint du gouvernement était au courant des modifications bien avant nous, soit il ne l'était pas ; dans un cas comme dans l'autre, cela est offensant.

En fait, il s'agit des modifications les plus importantes qui ont été apportées en une génération. Quels examens comparatifs des corps législatifs le gouvernement a-t-il réalisés? Qui en a assuré la réalisation? Quel type de répercussions financières les gens du côté du gouvernement ont-ils considéré? Comment sont-ils parvenus à proposer de telles modifications? Un employé les a-t-il rédigées à 4 h du matin? Les a-t-on trouvées au fond d'une boîte de Cracker Jack? Qui le premier ministre a-t-il consulté? Ma question s'adresse au premier ministre. Mis à part la personne qu'il voit dans le miroir, qui a-t-il consulté?

L'hon. M. Fraser : Je pense que le député d'en face voudra peut-être répondre à quelques-unes de mes questions. Nous aimerions savoir ce qu'il juge si important. Estime-t-il que l'ajustement du temps alloué à la période des questions est une modification importante? Juge-t-il que le fait de décaler l'horaire de la séance du jeudi à 10 h est une modification importante? Cela laisserait plus de temps à l'opposition pour les débats à la Chambre.

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Fraser : Les changements favoriseraient une plus grande reddition de comptes de la part de notre gouvernement. Le député d'en face estime-t-il qu'il s'agisse là d'une modification importante? J'aimerais savoir ce qu'il considère comme étant une modification importante.

M. Holder : Il s'agit de respecter la démocratie. Comme l'aurait dit Shakespeare, il y a quelque chose de pourri ici, mais ce n'est pas au Danemark. C'est au Nouveau-Brunswick.

Quelle est l'urgence? Pourquoi une telle précipitation? La semaine dernière, nous n'avons fait que proposer un délai de six ou huit semaines. Nous ne parlons pas de six ou huit ans. Nous ne



parlons pas de six ou huit mois. Nous parlons de six ou huit semaines afin de consulter les gens du Nouveau-Brunswick. Dieu sait que vous ne feriez pas cela. Parlez aux universitaires du Nouveau-Brunswick. Parlez à l'opposition. Tout ce que nous demandons, c'est que nous fassions ce qui s'impose avant la session du printemps et que nous prenions le temps de bien le faire. Le gouvernement s'engagera-t-il aujourd'hui à nous accorder ce temps? Tout engagement inférieur à cela prouverait que la situation a peu à voir avec la modernisation de la Chambre, mais tout à voir avec la volonté de maintenir un gouvernement ayant une majorité de deux sièges.

L'hon. M. Fraser : Je ne sais pas trop pourquoi le député d'en face doit crier et hurler à la Chambre. Il a un microphone devant lui. Nous pouvons tous bien l'entendre.

Je tiens à rappeler au député d'en face qu'il était député au même titre que de nombreux parlementaires de l'autre côté de la Chambre quand Bernard Lord a établi en 2003 la Commission sur la démocratie législative.

Le président : À l'ordre, Mesdames et Messieurs les parlementaires.

L'hon. M. Fraser : Les gens d'en face n'ont pas donné suite à d'innombrables documents liés à la réforme législative, alors qu'ils en ont eu l'occasion pendant les quatre années où ils ont été au pouvoir. L'une des principales recommandations de la commission visait à renforcer le rôle et les ressources des comités parlementaires chargés de l'élaboration des politiques et de l'examen des mesures législatives. Un certain nombre de rapports ont été rédigés. Il est maintenant temps d'agir. Les gens d'en face ont eu quatre années pour faire le nécessaire. Ils ont failli à la tâche. Nous la mènerons à bien.

Enquêtes

M. Wetmore : L'image de la Chambre et de ses parlementaires a été ternie. Les accusations déposées, puis abandonnées, contre le député de Carleton-Victoria ont provoqué une véritable tempête de dénigrement et d'attaques. Le communiqué de presse du Parti libéral, publié le 14 septembre, contenait de nombreuses questions. Parmi les questions figurait celle-ci :

L'enquête visant à déterminer ce qui s'est produit sera-t-elle menée par une tierce partie indépendante ou par le gouvernement lui-même? [Traduction.]

Trois jours avant les élections, celui qui est maintenant premier ministre a dit qu'il envisagerait certainement de rendre le tout public si son parti formait le gouvernement et si ce dernier pouvait enfin trouver un tiers indépendant qui se pencherait sur la question. Voici ma question pour le premier ministre : Vous engagerez-vous à ce qu'une tierce partie procède à l'enquête entièrement indépendante que vous avez réclamée pendant la récente campagne électorale et la rendrez-vous publique?



L'hon. M. Rousselle : D'abord, je veux remercier le député de l'opposition de sa question. Cela me donne l'occasion d'être très précis par rapport aux propos que j'ai tenus hier.

[Original]

Hier, durant le débat sur une motion, j'ai entendu un parlementaire du côté de l'opposition dire qu'il croit que le gouvernement traite certaines personnes différemment lorsqu'il y a des poursuites judiciaires.

Je veux rassurer le député. Je suis convaincu que, autant à l'époque où le député de Rothesay était procureur général que maintenant, chaque personne poursuivie l'est par la Direction des poursuites publiques du Nouveau-Brunswick, qui est totalement indépendante du Cabinet du procureur général. Autrement dit, il n'y a aucune ingérence politique. J'espère que c'est clair.

[Traduction]

M. Wetmore : Encore une fois, le premier ministre dit une chose, puis en fait une autre. Hier soir à la Chambre, le député de Campbellton-Dalhousie a pointé du doigt le député de Carleton et lui a dit : Il n'est pas question du procureur général, mais de vous ; c'est vous qui avez fait cela.

Une telle accusation est exactement la raison pour laquelle il faut qu'une enquête soit menée sur toute cette affaire par une tierce partie complètement indépendante et que les conclusions soient rendues publiques. Personne ne devrait s'opposer au fait que l'enquête se termine et soit rendue publique, à moins que quelqu'un n'ait quelque chose à cacher. L'ancien procureur général et l'ancien premier ministre réclament tous deux qu'une enquête soit menée par une tierce partie complètement indépendante et que les conclusions soient rendues publiques. Je dirais que les personnes concernées n'ont rien à cacher. Le nouveau premier ministre n'a manifestement rien à cacher. Par conséquent, je dirai au premier ministre : Cela dépend maintenant de vous. Ordonnez-vous la tenue d'une enquête publique et indépendante?

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

[Original]

L'hon. M. Rousselle : Lorsque j'étais enfant, nous nous écrivions des lettres entre amis, et elles commençaient toujours de la façon suivante : Cher ami, je t'écris lentement, parce que je sais que tu ne lis pas vite.

[Traduction]

Le président : Monsieur le député. Monsieur le député. S'il vous plaît.

L'hon. M. Rousselle : Je parlerai très, très, très lentement pour m'assurer d'être bien compris.



[Original]

Je crois sincèrement et je suis convaincu que la Direction des poursuites publiques du Nouveau-Brunswick agit de façon adéquate et complètement indépendante du Cabinet du procureur général. Telle était la situation sous l'ancien procureur général, telle est actuellement la situation.

[Traduction]

Merci.

M. Wetmore : Encore une fois, le premier ministre dit une chose, puis en fait une autre. Qu'est-ce qui a changé? En lisant le communiqué de presse publié le 14 septembre par le Parti libéral et les questions qu'il contient, je suis porté à me poser des questions. À quel moment le nouveau premier ministre a-t-il été mis au courant des accusations? Ont-elles été portées à la connaissance du premier ministre, de l'un de ses candidats ou de l'un des membres de son équipe électorale? Si tel est le cas, quand cela s'est-il produit? Quand le nouveau premier ministre ou le Parti libéral a-t-il appris que les accusations étaient portées devant les tribunaux?

Trop de questions demeurent sans réponse dans toute cette affaire. Il faut qu'une enquête soit menée par une tierce partie complètement indépendante pour blanchir le nouveau premier ministre, le Parti libéral ainsi que le député de Carleton-Victoria. Pourquoi le premier ministre n'ordonne-t-il pas la tenue d'une enquête pour rétablir sa crédibilité et restaurer la réputation de son parti et la bonne réputation du député de Carleton-Victoria?

[Original]

L'hon. M. Rousselle : Je serai bref, par respect pour l'indépendance de la Direction des poursuites publiques du Nouveau-Brunswick. La réponse est non.

[Traduction]

Prix du gaz naturel

M. Stewart : Nous savons qu'un moratoire visant la mise en valeur du gaz naturel se prépare. Nous savons aussi que les prix du gaz naturel dans le Nord-Est américain commenceront bientôt à augmenter, comme c'est le cas maintenant tous les ans, faute d'approvisionnement dans la région. Étant donné que le gouvernement libéral refuse de mettre en valeur nos réserves de gaz naturel, nous devons à tout le moins composer, au cours des prochaines années, avec les prix élevés du gaz naturel durant l'hiver. Cela veut dire que, pendant des années, il en coûtera plus cher aux résidents pour se chauffer au gaz naturel, aux restaurateurs pour utiliser le gaz naturel pour la cuisine et le chauffage et à Énergie NB pour générer de l'électricité, et la liste continue.



Ma question s'adresse au ministre de l'Énergie : Étant donné votre refus de mettre en valeur nos réserves de gaz naturel au Nouveau-Brunswick, que comptez-vous faire pour aider les résidents et les entreprises qui sont obligés de payer le gaz naturel à un prix 10 fois supérieur aux prix en vigueur dans le reste de l'Amérique du Nord?

[Original]

L'hon. M. Arseneault : Ce que rapporte le député d'en face, ce ne sont pas des faits. Depuis deux ans, nous disons clairement à la population du Nouveau-Brunswick que nous allons instaurer un moratoire sur la fracturation hydraulique dans la province, et c'est ce que nous allons faire.

L'ancien gouvernement n'a jamais diversifié son économie et il a mis tous ses oeufs dans le même panier par volonté de développer l'industrie du gaz de schiste, et ce, malgré le fait que nous savons qu'il y a encore des risques. Tant qu'il y aura des risques et que nous ne serons pas certains de pouvoir développer cette industrie dans un environnement sain, tout en protégeant notre eau, notre air et notre environnement, nous n'enlèverons pas le moratoire. Par conséquent, un moratoire sera instauré, et les parlementaires du côté de l'opposition doivent l'accepter.

[Traduction]

M. Stewart : Nous sommes bien au courant du moratoire. Nous savons qu'il se prépare. Nous tentons de mettre en évidence les nombreux autres obstacles qui se dresseront le moment venu. Nous parlons de coûts énergétiques déraisonnables et non concurrentiels pour les années à venir du fait du refus des Libéraux de mettre en valeur nos ressources, c'est-à-dire les sources d'approvisionnement intérieur du Nouveau-Brunswick. Nous parlons de coûts supplémentaires de 22 millions de dollars l'année dernière pour Énergie NB. Nous parlons des factures de gaz des entreprises qui sont passées, l'année dernière, de 10 000 \$ à 60 000 \$ par mois. Nous parlons aussi des résidents qui ont dû payer 1 000 \$ alors que leur facture mensuelle s'élève habituellement à 400 \$ en hiver. Tous ces coûts additionnels liés au gaz naturel se traduisent par une hausse des prix des produits fabriqués par les compagnies et une réduction du pouvoir d'achat des résidents.

Le gouvernement libéral a dit qu'un moratoire serait bientôt instauré. Étant donné que le gouvernement ne recourra pas à la solution disponible pour augmenter l'offre de gaz dans la région et réduire les prix, le ministre expliquera-t-il à la Chambre comment le gouvernement compte aider les résidents et les compagnies qui devront composer avec des prix très élevés cet hiver et pour les hivers à venir?



[Original]

L'hon. M. Gallant : J'apprécie énormément la question, car elle montre que l'attachement du gouvernement précédent envers le gaz de schiste et la fracturation hydraulique s'explique par un manque de compréhension du dossier.

[Traduction]

Il est très clair pourquoi les gens d'en face font une fixation sur la fracturation hydraulique : ils ne savent pas de quoi ils parlent quand il s'agit de ce sujet. L'approvisionnement intérieur n'aura aucune incidence sur les prix du gaz naturel au Nouveau-Brunswick. Les gens d'en face doivent s'enlever cette idée de la tête.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Gallant : Les gens d'en face doivent bien comprendre que le prix n'a aucun rapport avec l'approvisionnement intérieur. Il dépend du marché de Boston. Le prix est établi à l'échelle régionale. Les entreprises peuvent vendre le gaz naturel sur le marché à un certain prix. Si elles peuvent le vendre à Boston à un certain prix, elles pourront le vendre à ce prix-là dans toute la région. Le député d'en face ne comprend-il pas cela? C'est comme dire que Saint John abrite une raffinerie de pétrole et que le prix de l'essence y sera par conséquent inférieur. Ce n'est pas le cas. Les gens d'en face devraient cesser d'avancer des idées qui ne sont pas des faits. Nous devons faire en sorte d'avoir un véritable débat, et je peux garantir que les propos des gens d'en face au sujet du prix du gaz naturel n'y contribuent pas.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

Fracturation hydraulique

M. Stewart : Je suis curieux de savoir ce qu'il en coûtera aux gens du Nouveau-Brunswick pour conduire jusqu'à Boston afin d'acheter de l'essence. C'est ce qui m'intéresse en ce moment.

En fait, les gens du Nouveau-Brunswick paient le prix des jeux politiques des Libéraux. Il s'agit de principes économiques de base : le prix d'un bien est régi par l'offre et la demande. Je ne peux m'empêcher d'en rire. Quelle farce! Il est le premier ministre du Nouveau-Brunswick, mais il ne comprend pas à quel point cela profite à notre économie.

Prenons Corridor Resources. Prenons la mine de potasse. Le premier ministre met en péril les deux compagnies. Ma question s'adresse au premier ministre. Je veux immédiatement savoir ceci : Corridor Resources pourra-t-elle procéder à de la fracturation hydraulique lorsqu'elle aura besoin de plus de gaz naturel?



L'hon. M. Gallant : Je suis vraiment très content que de telles questions nous soient posées. Nous pouvons enfin comprendre pourquoi le gouvernement précédent n'a pas diversifié son approche pour faire croître l'économie et pourquoi il faisait une telle fixation sur la fracturation.

Ce n'est pas moi qui explique les réalités économiques, mais les gens de l'industrie. Les prix sont établis à l'échelle régionale. L'ancien ministre de l'Énergie l'a compris il n'y a pas si longtemps pendant la période des questions quand, en tant que chef de l'opposition, j'ai posé des questions à ce sujet au gouvernement. Les prix sont établis sur une base régionale. C'est parce que Boston dispose de peu d'infrastructures que les prix sont élevés ; alors, quiconque dispose de gaz naturel le vendra au prix qui peut être obtenu à Boston.

Il est dommage que nous devions débattre et nous perdre en discours de ce type. Je peux vous dire qu'il est regrettable que le gouvernement précédent n'ait pas entrepris la conversion du terminal de GNL, dont la concrétisation ne dépendait pas de l'approvisionnement intérieur en gaz de schiste. L'ancien gouvernement n'y a pas donné suite, car cela allait à l'encontre de son message, soit d'avoir recours à la fracturation hydraulique au Nouveau-Brunswick. Cela est regrettable.

Démission

M. Steeves : Nous avons appris récemment dans les médias que le président d'une association libérale de circonscription avait remis sa démission à la suite de la fameuse affaire — ou de la triste affaire, devrais-je dire — du courriel relatif au favoritisme libéral. Il est intéressant de noter que, selon l'actualité du Nouveau-Brunswick, le président de l'association de circonscription a utilisé un mot à la mode que nous entendons sans cesse, que ce soit chez le premier ministre ou l'un de ses ministres. Il s'agit du mot « intérêt ». Les projets doivent être dignes d'intérêt. Je commence à croire que le mot « intérêt » est un code pour « libéral ».

Il semble que le président de l'association de circonscription, M. Rabin, ait été préparé avant de s'adresser aux médias. Voici ma question pour la ministre du Développement social : À quel moment avez-vous appris que M. Rabin allait démissionner, et est-ce que vous ou votre chef de cabinet lui avez fourni des points à faire valoir avant qu'il ne soit interviewé par les médias?

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

[Original]

L'hon. M. Gallant : C'est malheureux, mais je comprends le fait que le député de Moncton-Nord-Ouest est nouveau à la Chambre.



[Traduction]

Il est important que les gens d'en face se rendent compte que leurs questions doivent porter sur le gouvernement. Le rôle de l'opposition est d'obliger le gouvernement, et non le Parti libéral, à rendre des comptes.

(Exclamations.)

Le président : Mesdames et Messieurs les parlementaires.

L'hon. M. Gallant : Si les gens de l'opposition ont des réserves à l'égard du Parti libéral, ils peuvent s'adresser au bureau de l'ALNB. Ils peuvent appeler Dan Murphy, directeur général de l'ALNB, qui, j'en suis sûr, sera ravi de répondre aux questions de l'opposition.

J'espère vraiment que nous discuterons à l'Assemblée législative des affaires du gouvernement, notamment de notre priorité, soit la création d'emplois, de la réduction de l'impôt applicable à la petite entreprise, à laquelle l'opposition n'est pas favorable, de la création du Fonds d'emploi pour les jeunes, qui leur permettra de travailler dans notre province, et de l'acceptation d'une troisième voix à l'Assemblée législative, ce que l'opposition n'appuie pas malheureusement.

Nous devons parler d'un grand nombre d'éléments qui sont liés au gouvernement. Nous espérons que l'opposition saura nous obliger à rendre des comptes et que nous débattrons à fond de toutes nos actions en tant que gouvernement, mais l'ALNB et le Parti libéral...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

M. Steeves : Nous appuyons un certain nombre de décisions que le gouvernement libéral a prises. Nous approuvons la décision du premier ministre de nommer en qualité de ministre du Développement social une femme extraordinaire et talentueuse, titulaire d'un doctorat en sociologie. Elle a travaillé pendant 18 ans comme fonctionnaire au sein des gouvernements fédéral et provincial dans le domaine du développement social. Nous appuyons sa nomination. Nous nous demandons toutefois pourquoi le premier ministre, qui est aussi ministre responsable de l'Égalité des femmes, ne laisse aucune femme s'exprimer.

Voici ma question pour la ministre du Développement social : Le Cabinet du premier ministre a-t-il avisé la ministre de ne pas demander la démission de son chef de cabinet? Pourquoi ce dernier n'a-t-il pas démissionné? Son emploi est en jeu. Nous parlons d'emplois.

L'hon. M. Gallant : Tout d'abord, la première question du député d'en face concernait le Parti libéral. En tant que chef du Parti libéral et premier ministre, je pensais qu'il serait avisé d'intervenir et de parler aux gens d'en face pour leur expliquer les règles de l'Assemblée législative. Il est important que les parlementaires du côté de l'opposition nous obligent à rendre des comptes. Néanmoins, leur rôle n'est pas de demander des comptes au Parti libéral.



Leur rôle vise à ce que le gouvernement rende des comptes. S'ils ont des préoccupations concernant le Parti libéral, ils peuvent s'entretenir avec le directeur général, Dan Murphy.

[Original]

Pour ce qui est des affaires ayant trait au Cabinet du premier ministre, je vais évidemment me lever à la Chambre pour répondre aux questions, si j'ai l'information en main.

[Traduction]

Tout ce que je peux dire, c'est que nous ne discuterons certainement pas à l'Assemblée législative de questions relevant des ressources humaines. En revanche, je peux vous dire que nous sommes prêts à débattre de notre priorité, soit la création d'emplois. Nous sommes prêts à débattre de la réduction de l'impôt applicable à la petite entreprise, de la hausse du salaire minimum ou de la manière de garantir l'expression de différents points de vue à l'Assemblée législative. Malheureusement, l'opposition ne semble appuyer aucune de ces mesures. Eh bien, nous appuyons de telles mesures. Nous y sommes favorables.

Contrats du gouvernement

M. Steeves : Même si le premier ministre aimerait clore le sujet, nous tenterons encore une fois de le ramener sur la table pour que la ministre du Développement social réponde à une question. Voici de nouveau ma question pour la ministre : Lors de sa campagne électorale, a-t-elle reçu un appui, financier ou autre, de la part de personnes ou de compagnies qui pourraient bénéficier d'un contrat gouvernemental en matière d'infrastructure?

L'hon. M. Gallant : Encore une fois, si le député d'en face a des questions pour le Parti libéral, je suis sûr que Dan Murphy, directeur général de l'ALNB, serait content de le rencontrer pour lui communiquer des renseignements non confidentiels.

Il est aussi bon de souligner... Nous allons essayer de discuter de politiques gouvernementales. Il s'agit là d'une belle occasion pour souligner que, en tant que gouvernement, nous souhaitons en fait accroître la transparence et la communication de renseignements en ce qui a trait aux dons destinés aux campagnes à la direction. Je suis sûr que les gens d'en face se réjouissent du fait que nous veillerons à ce qu'il y ait de la transparence lors des campagnes à la direction. Nous voulons aussi une transparence accrue en matière de nominations. Nous voulons améliorer la communication de renseignements. Il est regrettable que le député d'en face se concentre sur le Parti libéral alors que nous préparons actuellement des politiques gouvernementales qui pourraient influencer sur la nature des questions du député. Notre gouvernement est déterminé à faire preuve de transparence parce que cela nous permettra d'obtenir de meilleurs résultats, ce qui veut dire plus d'emplois dans la province pour les gens du Nouveau-Brunswick.



Forêt

M. Savoie : C'est certainement un plaisir de poser encore aujourd'hui une question au ministre des Ressources naturelles. Nous avons parlé hier de certaines des observations faites à l'égard de la stratégie sur les forêts, et de nombreux aspects déplaisent au gouvernement.

D'après le calendrier de mise en oeuvre lié aux investissements réalisés, les compagnies respectent l'échéancier. Elles respectent l'échéancier en ce qui concerne leurs investissements. Les projets avancent, mais les observations du ministre suscitent beaucoup d'incertitude. Pour que les compagnies soient certaines de pouvoir aller de l'avant avec leurs projets, le ministre peut-il nous dire précisément ce qui déplaît au gouvernement dans la stratégie sur les forêts afin que nous puissions éclaircir la situation et donner aux compagnies la certitude dont elles ont besoin pour mettre en oeuvre leurs projets?

[Original]

L'hon. M. Landry : En ce qui a trait au plan en matière de foresterie, les choses que nous n'avons pas aimées sont celles qui ont été cachées à la population, c'est-à-dire faites derrière des portes closes.

Pendant les quatre années de son mandat, le gouvernement précédent n'a jamais rendu public son plan en matière de foresterie. Toutefois, dans son désespoir de gagner les élections, le gouvernement précédent a annoncé ce plan en disant que celui-ci allait permettre de créer des emplois.

Je peux vous dire une chose : Le gouvernement précédent a fait tout en son pouvoir pour donner le maximum. En effet, aucun arbre supplémentaire ne pourra être coupé dans la province au cours des 20 ou 25 prochaines années. Les résultats finaux provenant de la décision de notre gouvernement en ce qui concerne le plan en matière de foresterie seront fournis à l'opposition au moment opportun. Toutefois, jusqu'à ce moment-là, les dirigeants des compagnies peuvent dormir en paix.

